

Article 31 du Règlement

• (1105)

En ce qui concerne la formation de la main-d'oeuvre, le fédéral refuse de transférer tous les pouvoirs au Québec et empêche ainsi la mise en oeuvre d'une stratégie globale et cohérente de création d'emplois au Québec.

C'est le fédéral qui refuse de réduire les cotisations à l'assurance-chômage, alors qu'il a lui-même affirmé que cela créerait de l'emploi. C'est encore le fédéral qui refuse de mettre en place une véritable politique de reconversion militaire. Et que dire du dossier MIL Davie?

Que le ministre des Finances regarde dans sa propre cour et se mette au travail.

* * *

[Traduction]

LES ARMES À FEU

M. Hugh Hanrahan (Edmonton—Strathcona, Réf.): Monsieur le Président, nous savons qu'il y a environ 7 millions de propriétaires légitimes d'armes à feu au Canada et que l'utilisation de ces armes est l'une des activités récréatives les plus sûres et les plus rigoureusement surveillées.

Pour pouvoir acquérir une arme à feu ou un permis de chasse, les Canadiens doivent réussir de nombreux examens et suivre des cours sur la connaissance et le maniement sécuritaire des armes à feu, sur l'identification des espèces fauniques et sur les méthodes de chasse sécuritaires.

Le processus de demande et les restrictions concernant la sécurité sont encore plus sévères pour les propriétaires d'armes de poing. Malgré toutes ces mesures de surveillance, le libéralisme aveugle veut établir des lois encore plus sévères sur les armes à feu, même si nous savons pertinemment que le problème vient de l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles et de ceux qui possèdent illégalement des armes à feu.

Je mets le ministre de la Justice au défi de faire ce qui s'impose, c'est-à-dire être plus sévère envers les criminels et renoncer à adopter des mesures législatives faisant des citoyens respectueux des lois des criminels.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Mme Jan Brown (Calgary—Sud-Est, Réf.): Monsieur le Président, les journaux peuvent permettre des recoupements intéressants. Prenons l'exemple de trois articles publiés dans le *Globe and Mail* du 16 novembre 1994. Tous les trois concernent des dépenses exagérées, ont un rapport avec l'immobilier et ont trait à la SRC.

Selon l'un de ces articles, Keith Spicer, président du CRTC, demande qu'on laisse un peu de répit à la SRC dans le cadre des compressions budgétaires incessantes. Dans la page éditoriale, on publie ensuite une lettre du vice-président (finances) de la

SRC, qui essaie de justifier les dépenses liées au centre de radiodiffusion de la SRC.

Il est vraiment étonnant que l'on puisse, par des prodiges de comptabilité, justifier des coûts de location annuels de près de 50 millions de dollars qui dépasseront les 200 millions de dollars au cours des dix prochaines années, et cela, aux frais des contribuables.

Le troisième article concerne les modifications à l'émission Midday du réseau anglais de Radio-Canada. Cette émission sera-t-elle effectivement coanimée de Vancouver? À quel prix? Qu'advient-il du studio actuellement confortable et coûteux utilisé pour l'enregistrement de l'émission Midday, au centre de radiodiffusion de Toronto? Encore des exemples de double emploi, encore des excuses et encore des dépenses exagérées!

-Chapeau à mon utile guide de références! J'en suis comblée.

* * *

LA JUSTICE

Mme Margaret Bridgman (Surrey—Nord, Réf.): Monsieur le Président, ces derniers temps, il a beaucoup été question du problème de la responsabilité criminelle dans les cas d'intoxication extrême.

Nicole Hilliard, de Surrey, a écrit ce qui suit:

Nul doute que vous avez entendu parler de cet homme de l'Alberta qui, après avoir bu sans arrêt pendant une trentaine d'heures, a battu sa femme, pour être ensuite acquitté à cause de son état mental.

Quelqu'un a-t-il forcé cet homme à boire une bouteille de rye, une bouteille de vodka et plusieurs bouteilles de bière?

Quiconque boit trop d'alcool, prend quand même le volant et tue quelqu'un est responsable de ses actes, et aucun tribunal canadien ne décidera de l'acquitter parce qu'il a trop bu.

Si la loi n'est pas modifiée, de plus en plus d'accusés seront acquittés parce que les criminels s'en sortent souvent au Canada grâce à un système de justice criminelle dépassé. Des lois comme celle-là sont absolument inacceptables et révoltantes.

Les réformistes continueront de se porter à la défense des victimes et de leurs droits et de faire pression pour que notre système judiciaire soit modifié.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. George S. Rideout (Moncton, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais souligner aujourd'hui l'importance du secteur minier au Canada.

[Traduction]

L'industrie minière est un véritable moteur pour l'économie du Canada. Par exemple, 16 p. 100 de nos exportations viennent de cette industrie. Cette dernière représente 4,6 p. 100 du PIB et fournit 100 000 emplois spécialisés bien rémunérés dans des régions du pays où l'activité économique n'est guère diversifiée.

Il suffit de jeter un coup d'oeil autour de cette pièce pour se rendre compte de l'importance de l'industrie minière dans notre vie quotidienne. Alors que les industries manufacturières et de